

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne



DEC/03-3.2/54/2025

DECISION

OBJET : CESSION D'UNE LAVEUSE ET D'UNE MONOBROSSE

**UNIFER ENVIRONNEMENT
195 RUE DES VAROUILLERES
76330 PETIVILLE**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ (alinéa 10),

Considérant que UNIFER ENVIRONNEMENT domicilié au 195 rue des varouillères à Petiville (76330) a racheté le matériel pour ferraille.

DECIDE

Article 1 : de céder à UNIFER ENVIRONNEMENT une laveuse et une monobrosse.

Article 2 : d'autoriser la présente cession pour un montant de 14€75,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le budget de la Ville, nature 775, fonction 01,

Article 4 : d'effectuer les modalités de sortie de ce bien de l'inventaire de la Ville de LILLEBONNE, et réaliser les opérations comptables nécessaires,

Article 5 : de télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 5 août 2025

Pour le Maire empêché,

1er adjoint au Maire

Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE